

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ROCHE-BRUNE ZONE EURO ACTIONS

#### Part I : FR0011720960

#### Société de Gestion

#### ROCHE-BRUNE Asset Management

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Le fonds vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'Euro STOXX (dividendes réinvestis) (code BLOOMBERG : SXXT Index), sur une durée de placement recommandée de 5 ans, en adoptant une logique ISR. Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société ROCHE-BRUNE Asset Management et dénommée M.U.S.T.\* (Measurement Under Standardized Tools). Le fonds bénéficie d'une gestion fondée sur cette méthodologie de sélection d'actions (stock picking) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

**Indicateur de référence :** Indice Euro STOXX (dividendes réinvestis)

**Classification :** OPCVM « Actions des pays de la zone Euro »

**Politique d'investissement :** Le fonds est investi de 75 à 100% dans des actions de sociétés dont le siège social se situe dans un des pays de la Zone euro, toutes capitalisations boursières confondues. Les petites capitalisations boursières (capitalisation boursière inférieure à 300 millions d'euros) sont toutefois limitées à 15% de l'actif net du fonds.

Le fonds pourra également investir de 0 à 25% notamment en Titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables. Ces instruments auront une note minimale à l'achat BBB selon l'agence de notation Standard & Poor's (ou notation équivalente dans d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente par les équipes de gestion, la société de gestion ne recourant pas systématiquement et mécaniquement aux agences de notation pour évaluer le risque crédit d'un émetteur.

La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.

Le fonds pourra également investir de 0 à 10% en parts et actions d'OPCVM ou de FIA de droit français et/ou européen investissant jusqu'à 10% de leur actif dans d'autres OPCVM ou FIA.

Les placements réalisés par le fonds ne comportent pas de risque de change pour le résident de la zone Euro. Le fonds peut par ailleurs intervenir de manière ponctuelle sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir ou exposer le portefeuille face aux risques des marchés pour tirer parti des variations de marché dans le but de réaliser l'objectif de gestion. L'exposition aux marchés actions pourra atteindre 120% de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion se fonde sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.\* (analyse financière) et une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers prospectifs clés) une analyse ISR (intégrant des critères E.S.G notés à partir d'un référentiel interne composé de 5 piliers et alimenté par des agences de notation)\*, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs.

Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

\*Les 5 piliers de l'analyse ISR sont : la Gouvernance (50% de la note – exemple : taux d'indépendance des membres du conseil), le Capital Humain (12,5% - ex : politique de santé/sécurité), les Parties Prenantes Externes (12,5% - ex : innovation produits pour répondre aux attentes des clients), l'Environnement (12,5% - ex : système de management environnemental) et les Controverses (12,5%) Une multitude d'indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier. Ces exemples sont donnés à titre indicatif.

Le processus ISR s'applique à toutes les actions sélectionnées en portefeuille. Parmi les actions sélectionnées, certaines peuvent ne pas être notées. Les notations ESG couvrent 90% minimum de la poche actions, qui elle-même représente 75% minimum des investissements du fonds. Seulement 10% de la poche actions peut consister en des actions ne disposant pas de notation ESG. Pour les 90% restants, chaque action doit respecter une notation ESG minimum de C+ sur une échelle de A+ à D-. Les actions sélectionnées peuvent appartenir à tout secteur. La SGP reste toutefois à l'écart des jeux d'argent qui lui semblent incompatibles avec le métier de gérant pour compte de tiers. Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

Aucun filtre d'exclusion sectoriel n'est appliqué. Toutefois, Roche-Brune AM reste à l'écart des jeux d'argent qui lui semblent incompatibles avec le métier de gérant pour compte de tiers.

De plus amples informations, sur la politique ISR de la société de gestion sont accessibles dans le prospectus du fonds et sur le site internet de la société de gestion : <https://www.roche-brune.com/notre-gestion/notre-approche-esg>.

Le fonds est éligible au plan d'épargne en actions (PEA).

**Remboursement des parts :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de bourse ouvert à Paris (J) à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 11h00. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

**Affectation du résultat :** Part de capitalisation.

Le résultat net comme les plus-values nettes réalisées de la part I sont intégralement capitalisés chaque année.

**Durée minimum de placement recommandée :**

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement

À risque plus faible

À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

L'exposition aux marchés actions explique le classement du fonds dans la catégorie 5. Le fonds n'est pas garanti en capital.

D'autre part, les risques suivants ne sont pas pris en compte par l'indicateur : Néant Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com) et auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management, 15/19 avenue de Suffren 75007 PARIS.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00% TTC maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1% TTC de l'actif net
----------------	-----------------------

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM ou FIA.

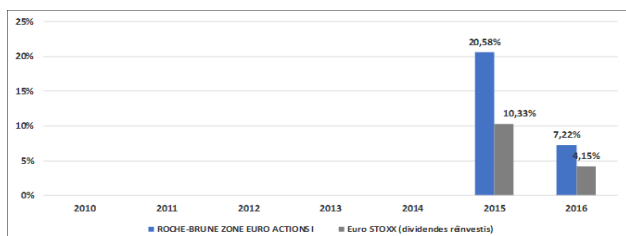
### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence (Euro Stoxx libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis)
Frais prélevés	La commission de performance s'élève 1,03% de l'actif net sur l'exercice 2017.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2017. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet [www.rocche-brune.com](http://www.rocche-brune.com) et auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management, 15/19 avenue de Suffren 75007 PARIS.

## Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Le Fonds ROCHE-BRUNE ZONE EURO ACTIONS a été créé en 2006. La Part I a été créée le 10/02/2014. Les performances ont été calculées en EUR.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** Le DICI et le prospectus du fonds ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : ROCHE BRUNE ASSET MANAGEMENT, 15/19 avenue de Suffren, 75007 Paris.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management.

**Rémunération de la société de gestion :** les détails de la politique de rémunération de la société de gestion, incluant sans toutefois être exhaustif, une description du calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion [www.rocche-brune.com](http://www.rocche-brune.com). La politique de rémunération peut également être obtenue gratuitement et sur demande auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

### Fiscalité :

L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM ou FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/ « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

La responsabilité de ROCHE-BRUNE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ROCHE-BRUNE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/11/2017.